

1. Identification

Identificateur de produit	PROSAT wipes with 95/5 IPA/DPM
Autres moyens d'identification	
Code du produit	PSP70008
Usage recommandé	Lingettes nettoyantes présaturées.
Restrictions d'utilisation	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	Contec, Inc.
Adresse	525 Locust Grove Spartanburg, SC 29303 États-Unis
Téléphone	1-864-503-8333
E-mail	SDS@contecinc.com
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada : 1.800.424.9300 Mexique: 1.800.681.9531 Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propan-2-ol		67-63-0	80 - 100
Éther monométhylque de dipropylèneglycol		34590-94-8	3 - 7

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en volume. L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact de composant (s) ont été retenus comme secret commercial. Les composants non répertoriés sont soit non-dangereux ou inférieurs aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Inhalation	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut brûler avec une flamme invisible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Oxydes de carbone. Composés organiques.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Solide contenant du liquide et des vapeurs hautement inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter le rejet dans l'environnement. La solution de solvant liquide est miscible à l'eau. Les déversements sont très peu probables, car le tissu de la lingette a absorbé la solution de solvant liquide. En cas de déversement, contenir avec un absorbant inerte. Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Jeter les lingettes usagées dans un récipient fermé.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

ATTENTION! Les lingettes usagées peuvent prendre feu si elles ne sont pas correctement jetées ou stockées à proximité de sources d'inflammation. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. Limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) selon l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	TWA	50 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta. (Code de santé et de sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2, tel que modifié)

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
		150 ppm
	TWA	606 mg/m3
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)		100 ppm
	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3
		200 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique: (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et la sécurité au travail 296/97, et ses modifications

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	TWA	50 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), tel que modifié

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	TWA	50 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Nouveau-Brunswick : limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) fondées sur les publications de l'ACGIH de 1991 et 1997 concernant les LEMT et les IEB (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
	TWA	150 ppm 606 mg/m3
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	100 ppm 1230 mg/m3
	TWA	500 ppm 985 mg/m3 400 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	15 minutes	150 ppm
	8 heures	100 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	15 minutes	400 ppm
	8 heures	200 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique (IEB) selon l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol
(CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Nouveau-Brunswick : Désignation cutanée

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol
(CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol
(CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol
(CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Peut être absorbé par la peau.

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol
(CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Non nécessaire dans des conditions normales. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes protectrices).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact).
Matériaux recommandés : Polyéthylène. Néoprène. Polyéthylène chloré (ou polyéthylène chlorosulfoné). Le caoutchouc naturel. Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc nitrile / Latex nitrile - NBR. Stratifié alcool vinylique d'éthyle ("EVAL").
Matières non-appropriées: Alcool polyvinylique (PVA).

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique

Solide.

Forme

Lingettes saturées de liquide.

Couleur	Clair. L'eau blanche.
Odeur	Alcool.
Point de fusion et point de congélation	-87.99 °C (-126.38 °F) (liquide)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	89.1 °C (192.38 °F) (liquide) estimation
Inflammabilité	Solide contenant un liquide hautement inflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%)	2.5 (liquide) estimation
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	12 (liquide) estimation

Point d'éclair	12.22 °C (54 °F) (liquide)
Température d'auto-inflammation	399 °C (750.2 °F) (liquide) estimation
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
pH	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Viscosité cinématique	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Solubilité	
Solubilité (eau)	1000 g/l (liquide) (25 °C (77 °F))
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Sans objet, ce produit est un mélange.
Tension de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Masse volumique et/ou densité relative

Densité	6.65 lb/gal (liquide)
Densité relative	0.8 (liquide)

Densité de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Caractéristiques des particules	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Autres informations

Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	94.02 % (liquide) estimation
COV	93.05 % (liquide) estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Protéger contre les rayons solaires.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut produire : Oxydes de carbone et autres substances organiques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
PROSAT wipes with 95/5 IPA/DPM		
Aiguë		
Orale		
ATEmix		5062 mg/kg pc

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	9.5 g/kg
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	12870 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	72.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4710 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogènes selon l'ACGIH

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) A4 Non classifiable comme cancérogène chez l'humain.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LMET pour le Nouveau-Brunswick: Catégorie de cancérogènes

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) A4 : Non classable comme agent cancérogène pour l'humain

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)			
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	1919 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	> 10000 mg/l, 96 heures
Chronique			
Crustacés	DSENO	Daphnia magna	0.5 mg/l, 22 Jours
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	> 10000 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	9640 mg/l, 96 heures
Chronique			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	141 mg/l, 16 Jours
			30 mg/l, 21 Jours

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
-----------------------------------	---

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

0.05

Mobilité dans le sol	Ce produit contient des substances qui sont solubles dans un milieu aquatique et qui peuvent se diffuser dans le milieu aquatique.
-----------------------------	--

Autres effets nocifs	Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.
-----------------------------	--

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge. Ne pas réutiliser le contenant.
--	---

Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
--	---

Code des déchets dangereux	D001 : Déchet inflammable Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD	
Numéro ONU	UN3175
Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol, éther monométhylque de dipropylèneglycol)
Classe de danger relative au transport	
Classe	4.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
IATA	
UN number	UN3175
UN proper shipping name	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Isopropanol, dipropylene glycol monomethyl ether)
Transport hazard class(es)	
Class	4.1
Subsidiary hazard	-
Packing group	II
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
IMDG	
UN number	UN3175
UN proper shipping name	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol, dipropylene glycol monomethyl ether)
Transport hazard class(es)	
Class	4.1
Subsidiary hazard	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-A, S-I
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe I	Non réglementé.
Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe II	Non réglementé.
Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe III	Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe IV

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe V

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VI

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VII

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VIII

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Non inscrit.

Convention de Rotterdam

Non inscrit.

Protocole de Kyoto

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Bâle

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations**Date de publication** 09-Septembre-2026

Date de la révision	-
Version n°	01
Autres informations	Contact supplémentaire: MacIsaac & Associates 440 Gloucester Street, Suite 2111 Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada +1 (613) 236-2250
Avis de non-responsabilité	Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.